

Congrès régional de LANGUEDOC ROUSSILLON

Problématique(s)

ASMA signature convention départementale et décharge accordée aux personnels

Suite à la note de service SG/SRH/SDDPRS/2015-1083 du 14/12/2015 concernant le fonctionnement des ASMA départementales, une nouvelle convention aurait du être signée depuis un an par les différentes directions locales. Cette note de service prévoit l'attribution de décharges.

Mandat régional :

La section régionale demande au SNETAP national que tout soit mis en œuvre pour une application de la note de service et permettre aux ASMA départementales de fonctionner dans un cadre réglementaire.